



MODALITES DE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION AU COLLEGE DU GROS-MORNE

- 2ème TRIMESTRE -

Du 1er janvier AU 31 mars 2026

SOUS RESERVE DE MODIFICATION DES EMPLOIS DU TEMPS

Les élèves inscrits en qualité de demi-pensionnaire **déjeuneront obligatoirement** à la cantine. Le nombre de jours de repas est calculé en fonction du calendrier scolaire édité par le Rectorat.

Le collège est contraint de proposer **2 forfaits de 3 ou 4 jours**, selon la classe (tout autre forfait n'est pas possible), en raison des contraintes liées à son application de gestion :

- DP 3 jours (lundi, mardi, jeudi) : 6è1, 5è1, 5è2, 5è3, 5è4, 4è1, 4è2, 4è3, 3è3, 3è4 ;
- DP 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : 6è2, 6è3, 6è4, 4è4, 3è1, 3è2.

Pour les DP 3 jours et 4 jours, seules les familles boursières au taux 1 (40,00 € par trimestre) paieront un complément sur le montant de la cantine.

Les familles bénéficiant d'une bourse aux taux 2 (110.00 €) ou 3 (172.00 €) n'auront rien à payer (globalité de la demi-pension déduite de la bourse).

Tarif unitaire du repas élève : 2,20 euros

DP 3 JOURS (32 jours)	<i>Elèves non boursiers</i>	<i>Elèves boursiers (Bourse au Taux 1 : 40€)</i>	<i>Elèves de 4ème 1 (Stage : -6.60 euros)</i>	
	<i>Non boursiers</i>	<i>Boursiers (Taux 1 : 40€)</i>		
Montant trimestre 2	70.40 euros	30.40 euros	63.80 euros	23.80 euros

DP 4 JOURS (42 jours)	<i>Elèves non boursiers</i>	<i>Elèves boursiers (Bourse au Taux 1 : 40€)</i>		
Montant trimestre 2	92.40 euros	52.40 euros		

Paiement 2ème Trimestre (janvier-mars 2026) : du Lundi 2 février au vendredi 6 février 2026

ATTENTION : pas de paiement le mardi 3 février 2026.

Horaires : 7H30 – 11H30

PAIEMENT EN ESPECES : MERCI DE FAIRE L'APPOINT

Pas de paiement en espèces le mercredi 4 février 2026

Veuillez privilégier les paiements par CB et en ligne (voir procédure jointe concernant le paiement en ligne Turbo Self).

Règlement de la demi-pension par chèque :

- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Agent Comptable du Collège Euzhan PALCY**
- Inscrire au dos du chèque : le nom, le prénom, la classe de l'élève**
- Ne pas oublier de dater et de signer le chèque**

L'aide du fonds social peut être sollicitée en cas de difficultés financières.

Veuillez vous rapprocher de l'assistante social ou du service intendance du collège.

**Le Principal,
Jean-François MICHEL**





Paiement en ligne



TURBO SELF

Il est désormais possible pour les familles et les personnels du collège d'effectuer le paiement des forfaits et des repas au restaurant scolaire par carte bancaire, sur internet, via un site de paiement sécurisé (Turboself).

Pour obtenir un identifiant et un mot de passe, aller sur le site
<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1464>
afin de créer un compte au nom de l'élève demi-pensionnaire :

- cliquer sur « Demande de création de compte » (en bas à gauche de l'écran)
- saisir les 5 derniers chiffres indiqués sur le badge d'accès au self : Carte N° 1464-0XXXX
- saisir une adresse mail valide sur laquelle les identifiant et mot de passe seront envoyés sous 48 H.

Une fois le compte TurboSelf créé, la procédure à suivre est la suivante :

- **aller sur le site** <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1464>
- **saisir l'identifiant de connexion et le mot de passe communiqués par mail**
- **suivre les instructions** proposées à l'écran.

A noter :

- **les comptes sont crédités dès le lendemain matin** (jours ouvrés – encaissements plus rapides que pour les paiements par chèque)
- les identifiant et mot de passe garantissent la bonne affectation des sommes versées
- un reçu est adressé par mail à la fin de chaque paiement **enregistré**.

Pour toute information complémentaire :

Service Intendance - Mme GIBERNE : 05.96.67.56.07

Email : marie-laure.luscap-giberne@ac-martinique.fr